

Comité scientifique pour l'étude des radiations atomiques

LE Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations atomiques a tenu sa première session à New-York du 14 au 23 mars. Le Comité, établi en décembre 1955 en vertu d'une résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies, se compose de quinze savants représentant les gouvernements des pays suivants: Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Égypte, États-Unis, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie et Union soviétique. Le Dr E. A. Watkinson, chef de la Division de la santé des travailleurs, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, représentait le Canada, cependant que M. R. Appleyard, de la société Énergie atomique du Canada, limitée, faisait fonction de consultant.

Au cours de sa première session, le Comité a passé en revue les problèmes scientifiques découlant du mandat que lui a confié l'Assemblée générale et qui consiste à examiner les effets des radiations sur l'être humain et son milieu. Conformément aux directives de l'Assemblée le priant de rassembler de la documentation sur les radiations, le Comité a demandé au Secrétariat d'obtenir, au plus tard le 1^{er} août 1956, des États membres des Nations Unies et des institutions spécialisées les mesures préliminaires des radiations naturelles et de la contamination du milieu causée par la radioactivité artificielle; il a également prié les gouvernements de réunir, en ce qui a trait à d'autres secteurs scientifiques, des informations dont il fera l'inventaire à sa prochaine réunion. De plus, le Comité a étudié les observations de représentants de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur la façon dont ces institutions spécialisées pourraient coopérer à son travail. Les groupes de travail ont discuté les sujets suivants: génétique, effets de l'irradiation dus à l'absorption d'isotopes, effets des radiations externes, mouvement propre aux radiations naturelles, exposition au cours de procédés médicaux, exposition des travailleurs et contamination du milieu.

A la séance inaugurale, le secrétaire général a mis en lumière l'importance de la tâche confiée au Comité. Il s'est dit convaincu que la présentation de données scientifiques concrètes contribuera à dégager la question des radiations atomiques de tout facteur émotif ou sensationnel et la placera solidement sur une base de connaissances scientifiques, qui, à son tour, transformera la peur irraisonnée en un esprit de précaution réfléchi. Le secrétaire général a souligné que l'intérêt du public pour un sujet scientifique nouveau est, d'une façon fondamentale, un facteur souhaitable et encourageant de la civilisation moderne. « Toutefois, a-t-il déclaré, dans ce cas comme dans bien d'autres, lorsque la base scientifique n'a pas encore été réellement établie, le manque de connaissances a provoqué en maintes occasions une réaction injustifiée envers l'ensemble du sujet. C'est pourquoi on a jugé utile de faire un effort sur le plan international pour assurer la plus large diffusion possible de toutes les données scientifiques disponibles concernant les radiations ionisantes et leurs effets sur l'être humain. »

La prochaine réunion du Comité doit se tenir en octobre 1956.